

### TRADUCTION

Compte du seigneur Girard de Langes, bailli de Savoie, du dimanche après l'annonciation de la bienheureuse Marie 1286, l'année commençant à Noël, jusqu'au même jour, à savoir pour une année complète, à l'exception des amendes et des échutes dont on n'a compté que jusqu'au dimanche de la purification de la bienheureuse Marie.

#### FROMENT :

Le même rend compte de 2 setiers, 10 varcines et une demie quarte de froment reçus de la métairie d'Arvey de revenu annuel, comme dans les états détaillés de l'extente.

De 4 varcines et demi reçues à Thoiry de l'achat fait de Guillem de Corienne, de revenu annuel.

De 3 varcines reçues à Thoiry de la récolte des terres dudit Guillem cette année.

De 9 varcines reçues de la ferme du moulin achetée par ce même Guillem à Thoiry, qui s'est achevée à la saint-Michel en l'an 86.

De 4 setiers et 10 varcines reçus de la moitié de la ferme de l'éminage qui s'est achevée le lundi avant la fête de la bienheureuse Marie Madeleine en l'an 86 ; pour l'autre moitié le seigneur Guichard de Montagny, bailli avant lui, a rendu compte.

De 4 setiers, 10 varcines reçus de Michel Bonarey de la moitié de la dite ferme qui doit s'achever le lundi avant la fête de la bienheureuse Marie Madeleine en l'an 87 ; on doit alors la même somme.

De 16 varcines reçues des moulins du comte sur l'Isère du mercredi après la Pentecôte (nones de juin 86) jusqu'au dimanche avant la Purification de la bienheureuse Marie 87, période pendant laquelle Pierre Maladrerie tint lesdits moulins au quint parce qu'on n'avait pas trouvé personne à qui les affermer.

De la ferme des moulins de l'an passé il est reçu plus loin en argent dans la rubrique des fermes ; du revenu des terres d'Hugues de Comers et celui des terres de Guigues Brocard qui furent laissées au seigneur, il ne rend pas compte à cause de la guerre, parce que le comte les leur a rendues.

Somme : 11 setiers, 4 varcines et demi de froment.

#### ARRIÉRE :

Le même a rendu compte de 12 setiers, 12 varcines et demi de froment reçues du seigneur Guichard de Montagny, bailli avant lui, du reste du compte de l'an passé ..... Vendus plus bas

## SEIGLE :

Du revenu des terres de Guigue Brocard, il ne rend pas compte parce que le comte les a rendues audit Guigue.

De 22 varcines de seigle reçues du revenu du moulin du comte sur l'Isère pendant le même temps, voir plus haut à la rubrique froment.

Même somme : 22 varcines de seigle et reste.

## AVOINE :

Le même a rendu compte de 3 setiers, 5 varcines d'avoine reçus de la métairie d'Arvey, de revenu annuel.

De l'avoine qui est levée dans la Planoise pour le chevalage et à La Chavanne il ne rend pas compte parce qu'elle est assignée au seigneur Jean de Hauteville.

De 21 setiers, 13 varcines reçues dans le bourg de Montmélian pour la franchise annuelle de Quarantaine sont déduites 6 varcines laissées à l'albergataire de Jean Berner par le seigneur comte Amédée et 5 varcines à Bernard, notaire, par le seigneur comte Philippe.

De 5 varcines reçues à Thoiry de l'achat fait de Guillem Corienne de revenu annuel.

De 2 varcines reçues à Thoiry de la tâche annuelle des terres dudit Guillem.

De 9 varcines reçues de la ferme du moulin acheté audit Guillem qui s'achève, comme plus haut à la rubrique froment.

De 4 setiers, 4 varcines reçus de la moitié de la ferme de l'éminage de Montmélian achevée le lundi avant la fête de la bienheureuse Marie Madeleine en l'an 86 ; et de l'autre moitié a rendu compte le seigneur Guichard de Montagny, bailli avant lui.

De 4 setiers, 10 varcines reçus de Michel Bonareus pour la moitié de la même ferme qui doit s'achever le lundi avant la fête de la bienheureuse Marie Madeleine en l'an 87 ; on doit alors la même somme.

Du revenu des moulins du comte sur l'Isère, rien cette année-là en avoine.

Des terres d'Hugues de Comers et de Guigue Brocard il ne rend pas compte parce que les revenus leur sont laissés par le seigneur comte.

Somme : 35 setiers d'avoine et reste.

## ARRIÉRÉ :

Le même rend compte de 11 setiers d'avoine reçus par le seigneur Guichard de Montagnac, bailli avant lui, du reste du compte précédent.

Somme : 11 setiers d'avoine ..... Vendus plus bas.

## VIN:

Le même rend compte de 106 setiers de vin reçus à Montmélian du revenu de l'année, comme dans les états détaillés de l'extente, inclus le vin que lui doivent les habitants de Chambéry qui n'ont pas été enregistrés dans l'extente, ainsi que deux setiers de vin que doit Guionet de Sayssel pour la vigne du seigneur Gontier.

De 57 setiers et demi reçus du revenu de la vigne du seigneur sous le château de Montmélian cette année où la cultive Pierre Portier à la moitié des grappes ou du vin.

Du revenu de la vigne d'Hugues de Comers et de celle de Guigue Brocard il n'est pas rendu compte parce qu'elles leur sont rendues par le comte.

Somme : 163 setiers

Desquels il paya pour les dépenses de l'hôtel du seigneur comte 5 setiers et à Jacques Reig 129 setiers et demi qui ont été transportés par Jacques Portier au Bourget, pour la lie et la perte, 14 setiers. Il reste 14 setiers et demi.

## CIRE :

De 10 livres de cire que doit tous les ans la maison de saint-Innocent pour la garde, il n'est pas rendu compte parce que le seigneur veut qu'elles soient payées au châtelain du Bourget qui doit en répondre.

## OBOLES D'OR :

Le même rend compte d'une obole d'or reçue de la Maladrerie de Chambéry pour la garde tous les ans.

D'une obole d'or reçue d'Albe de saint-Jean-d'Arvey pour la même raison.

D'une obole d'or que doivent les héritiers de seigneur Guigue de Chambranne et d'une autre que doit Jacques du Bourget et d'une obole d'or que doivent les enfants de Conceu il n'est pas rendu compte parce que le seigneur veut qu'elles soient payées au châtelain du Bourget qui doit en répondre.

Somme : 2 oboles d'or ..... vendues plus bas.

## FER :

Le même rend compte de 100 fers à cheval avec les clous reçus dans le bourg de Montmélian pour la franchise de quarantaine.

## ARRIÉRÉ :

Le même rend compte de 100 fers à cheval avec les clous reçus du bailli, avant lui.

Somme avec l'arriéré : 200 fers avec les clous.

FOIN :

Le même rend compte de 13 gerbes de foin du produit du fenage du pré de Caini et de Planoise cette année, qui donne moins qu'à l'accoutumée à cause de la guerre.

Somme : 13 gerbes de foin ..... vendues plus bas.

POULES :

Le même rend compte de 2 poules reçues d'Hugues Maréchal et des enfants et de Vigne de revenu annuel.

De 11 poules reçues dans la métairie d'Arvey pour la même raison.

D'une poule reçue de Jean Lodoit pour la même raison.

De 33 poules qui sont dues dans la métairie de la Thuile il ne rend pas compte parce qu'elles ont été données au seigneur Raimond d'Entremonts par le seigneur Amédée.

De 3 poules qui sont dues à La Chavanne, il ne rend pas compte parce qu'elles sont assignées au seigneur Jean de Hauteville.

Somme : 14 poules ..... vendues plus bas.

DENIERS DE CENS :

Le même rend compte de 23 s. 9 d. forts reçus à Montmélian de revenu annuel comme dans les états détaillés de l'extrait d'extente.

De 12 d. reçus de Guionet de Sayssel pour la vigne du seigneur Gontier de Sayssel parce qu'ils ne sont pas consignés dans l'extente.

De 3 d. reçus de Rodolphe Bastonnel pour la même raison.

De 6 d. reçus des héritiers de Jean Mali pour la même raison.

De 50 s. reçus de Jaquemet Silvestre pour le pré du comte à Montmélian.

De 16 s. 2 d. que le seigneur percevait à La Chavanne, il ne rend pas compte parce qu'ils sont assignés au seigneur Jean de Hauteville par le seigneur comte Amédée.

De 20 s. 11 d. reçus dans la métairie d'Arvey de revenu annuel comme dans les états détaillés de l'extente.

De 13 s. 4 d. reçus à Thoiry de l'achat fait à Guillem de Corienne de revenu annuel, inclus 6 pains comptés à 18 d. et achetés par le seigneur Pierre de Lang.

De 9 s. 6 d. reçus à Thoiry de l'achat fait au même Guillem par le seigneur Guy Bonard, de revenu annuel.

De 15 s. reçus d'Hugues de Corienne pour le tenement de feu Ponç à lui albergé par le seigneur Guillem Bovard, de l'achat du même Guillem, avec un pré que l'on a l'habitude de compter 4 d.

De 2 d. reçus de Jean Buer pour la vigne de feu Vifred Solvay de revenu annuel.

Somme : 6 lb. 14 s. 5 d. ob. f.

#### TAILLES :

Le même rend compte de 6 lb. f. reçues dans la métairie d'Arvey pour la taille cette année.

Somme : 6 lb. f..

#### RECONNAISSANCES :

Le même rend compte de 9 s. 6 d. reçus de reconnaissance pour l'année comme dans les états détaillés de l'extente.

Somme : 9 s. 6 d. f.

#### FERMES :

Le même rend compte de 28 lb. f. de la ferme des fours du seigneur à Montmélian achevée la fête du bienheureux Vincent de l'an 87, l'année commençant à Noël, et alors elle est donnée à ferme à Jaquemete, épouse du notaire Bernard, pour 32 lb. f.

De 15 lb. reçues de la moitié de la ferme de la leude de Montmélian achevée le premier juin de l'an 86, et de l'autre moitié rend compte le seigneur Girard de Montagny, bailli avant lui.

De 15 lb. reçues de la moitié de la même ferme qui doit s'achever le premier juin de l'an 87, et on doit alors la même somme.

De 4 lb. 15 s. reçues des toises des maison de Montmélian cette année à la fête du bienheureux André, où l'on lève pour chaque toise de maison 4 d. f.

De 55 s. reçus de la moitié de la ferme du poids achevée le premier mai de l'an 86 ; de l'autre moitié, a rendu compte le bailli avant lui.

De 55 s. reçus du revenu du poids du premier mai de l'an 86 jusqu'au jeudi après l'Epiphanie du Seigneur 87, l'année commençant à la Nativité ; alors ledit poids est donné à Trabil, Alix et Jacquette, filles de feu Jacques, qui doivent le gérer pendant dix ans, selon leurs droits sur ledit poids, et passés ces dix ans, il revient au seigneur.

De 6 s. reçus de 2 moutons et un agneau eus du produit du péage des moutons et des agneaux cette année et on lève un mouton de chaque troupeau et un agneau sur 20 agneaux.

Du revenu du pâquage, de l'agnelage, des corvées et du manœuvre, il ne rend pas compte parce que Jean de Hauteville les perçoit.

De 2 s. reçus de fromagine à La Thuile cette année où on lève un fromage pour chaque fabricant de fromages.

De 14 s. reçus de la ferme du moulin à foulon du seigneur à Thoiry de l'achat de Guillem de Corienne qui a pris fin à la fête du bienheureux Michel de l'an 86.

De 70 s. reçus de Mannuet de Belley pour la ferme de la moitié de métralie de Montmélian touchant le seigneur qui a pris fin à Pâques de l'an 86.

De 16 lb. 10 s. reçus de la ferme du moulin du comte sur l'Isère du mercredi après la Pentecôte (nones de juin 85) jusqu'au même jour de l'an 86, à savoir une année entière.

Somme : 88 lb. 7 s. f.

#### LAODS ET VENTES :

Le même rend compte de 7 s. 9 d. forts reçus de Michelet Lafont en laods et ventes pour la vigne achetée à Guillem Lebois, pour le prix de 50 s. f.

De 23 s. reçus du domestique d'André Chabert pour la vigne achetée à Pierre Dufour pour le prix de 50 s. f.

De 3 s. 9 d. ob. reçus de Brunet de Comer pour la maison achetée à Jean Fabre pour le prix de 50 s. f.

De 18 s 6 d. reçus de Guiffred Chapelle pour le pré acheté à Pierre Métral, pour le prix de 60 lb. f.

Somme : 53 s ob. f.

#### BANS :

Le même rend compte de 20 s. f. reçus de Guillem Solers de ce qu'il frappa de son couteau un homme.

De 55 s. reçus de Stéphane Boviet parce que ses fils avaient donné à manger à un malfaiteur poursuivi par le seigneur comte.

De 100 s. reçus d'Albert Vilain de Cruet pour ban de vol.

De 10 lb. reçues de Pierre Rosset parce qu'il a enlevé un homme aux familiers du bailli.

De 50 s. reçus de l'épouse de Guillem de Channet pour ban de peine.

De 10 s. reçus de Pierre Pochez pour ban de sang.

Somme : 18 lb. 7 s. f. après déduction de la part qui revient au bailli qui prend 12 d. par livre.

## PLAINTES :

Le même rend compte de 18 d. f. reçus de Jeanne Manto, fille de Jean Porte, pour plainte cette année.

De 3 s. reçus de (...) de la Maladrierie pour la même raison.

De 3 s. reçus de Bosthiaco Bonom pour la même raison.

De 3 s. reçus de Lacrissi pour la même raison.

De 3 s. reçus de Pierre Charier pour la même raison.

De 3 s. reçus de frère Laurent Fabre pour la même raison.

De 2 s. reçus de Vincent Lafont pour la même raison.

De 3 s. reçus de Pierre Aroer d'Arvey.

De 3 s. reçus de Stéphane du Poisat pour la même raison.

De 18 s. reçus de Michel Fabre pour la même raison.

De 3 s. reçu du moine d'Arvey pour la même raison.

De 3 s. reçus de Bruno Rougier pour la même raison.

De 6 s. reçus de Jaquet Chavanne pour deux plaintes.

De 2 s. 6 d. reçus de Pierre Leine pour la même raison.

De 3.s. reçus de Pierre Raver de Cruet pour la même raison.

De 2 s. reçus de Boges pour la même raison.

De 2 s. reçus du fils autrement appelé d'Albens.

Somme : 32 s. f. après déduction du tiers que reçoivent les métraux, à savoir Marinet et Guillem.

## PÉAGE :

Le même rend compte de 4 lb. 10 s. f. reçus du revenu du péage qui est levé à Montmélian de la main de Deofil de la fête du bienheureux André Apôtre de l'an 85 jusqu'au mardi avant la purification de la bienheureuse Marie de l'an 87, après déduction de 12 s. f. donnés audit Guillem pour la collecte dudit péage.

Somme : 4 lb. 10 s. f.

## JUIFS :

Le même rend compte de 100 s. f. reçus d'Isaac, Juif demeurant à Montmélian, de cense de l'année qui s'achève à la Noël de l'an 87, l'année commençant à Noël.

De 50 s. reçus de Layneto, Juif, de cense pour le même terme.

Somme : 7 lb. 10 s. f.

## ECHUTES :

Le même rend compte de 70 s. f. reçus d'Aymon Delsars pour concorde à lui faite pour Hugues Lafont son frère, qu'on dit avoir été usurier.

De 30 s. reçus de Pollet Lafont qu'on dit avoir été usurier.

## PLAITS :

Des plaits, inventions et autres offrandes , rien cette année.

## VENTES :

Le même rend compte de 16 lb. 16 s. 10 d. ob. f. reçus pour la vente de 12 setiers et une demi varcine de froment, comme il est stipulé au-dessus, chaque setier au prix de 28 s. f., après déduction de 12 varcines pour les gardes.

De 7 lb. 4 s. 4 d. ob. f. reçus pour la vente de 10 setiers 5 varcines d'avoine, chaque setier au prix de 14 s. f. , après déduction de 11 varcines pour les gardes.

De 7 s. f. reçus pour la vente de 2 oboles d'or.

De 7 s. reçus pour la vente de 13 gerbes de foin à l'encan, après déduction des dépenses de la récolte dudit foin.

De 3 s. 6 d. reçus pour la vente de 14 poules, comme ci-dessus, chaque poule au prix de 3 d. f.

Somme : 24 lb. 18 s. 9 d. f.

Somme de toutes les recettes : 166 lb. 9 d. f.

## REVENUS EXTÉRIEURS :

Le même rend compte de 35 lb. gen. reçus d'Amblard de Compost pour le rachat d'Henri d'Albies dans le conflit contre les Genevois à Hauteville.



De 25 lb. f. reçus du seigneur Raimond d'Entremonts pour la garde de Jaquet de Stona, prisonnier dans le même conflit.

Somme : 25 lb. f et 35 lb. gen.

Somme de toutes les recettes et des revenus extérieurs :

191 lb. 9 d. f.

35 lb. gen. d.

Dont :

Pour recouvrir les maisons du château cette année en bardeaux et clous, pour la construction d'une grande échelle pour accéder au toit, pour un râteau construit dans la salle basse pour entreposer les arbalètes et pour un plancher de bois dans la cuisine et le guichet de la grande porte extérieure et pour une serrure au même endroit, comme dans les états détaillés : 39 s. 2 d. f.

Pour obstruer un trou du ratier de la tour et réparer la citerne, en chaux et sable : 15 s. 2 d.

Pour une manivelle faite sur la citerne pour évacuer l'eau, en bois et fers : 19 s.

Pour l'achat de fil pour faire des cordes d'arbalètes : 10 d.

Pour l'achat de tonneaux pour conserver le vin du seigneur et les entourer de cercles : 12 s. 6 d.

Pour les dépenses des vendanges des vignes du seigneur à Albens : 4 s. cette année.

Pour le transport de 26 sommées de vin d'Albens au château, en plus du vin qui y fut transporté par corvées : 2 s. 2 d.

Pour le transport du vin de la vigne du seigneur au château : 2 s. 6 d.

Pour la réparation du site du four supérieur par la main de Bernard, notaire : 4 s. 6 d.

Pour l'achat de chaux, pierres et sable pour relever le vivier de l'hôpital près de la rive : 14 s. 10 d.

Pour récupérer dans la rivière le bois du moulin sur l'Isère détruit : 18 s. 9 d.

Pour l'achat de bois nécessaire à la réfection dudit moulin comme dans les états détaillés : 6 lb. 4 s. 2 d. ob.

Pour le fer nécessaire au chantier de ce moulin : 64 s. 3 ob.

Pour l'achat de deux meules dans le même but : 20 lb.

Pour préparer deux moulins sur l'Isère pendant l'année où Jaquemette, épouse de Bernard, les tient à ferme, en chaînes et grosse ferraille pour préparer et réparer lesdits moulins : 51 s. 7 d.

Pour l'achat et l'installation de deux meules dans lesdits moulins : 27 s.

Pour la construction d'une maison à côté des moulins pour vanner le blé, en bois, fers, bardeaux et clous, comme dans les états particuliers : 52 s.

Pour le paiement de plusieurs et divers messagers envoyés pendant cette période pour les affaires du comte, comme dans les états particuliers, sauf les messagers envoyés au secours de Bellecombe, qui, eux, furent fait prisonniers dans le Grésivaudan : 6 lb. 11 s. 8 d.

Pour les dépenses occasionnées pendant ledit temps par des voleurs dont certains furent pendus et d'autres amputés des oreilles : 5 s. 10 d.

Pour les dépenses occasionnées par Hugues Villers d'Ayme qui fut gardé pendant 17 jours, et à qui fut tranchée la tête parce qu'il avait tué Pierre Gondini d'Ayme : 25 s.

#### DÉPENSES DE CUSY :

Pour les dépenses de 14 bouviers qui ont conduit les machines de siège du seigneur comte à Cusy parce que le château fut pris, et pour les mantelets et les boucliers à l'usage du seigneur et les dépenses de Mannuet de Belley qui menait lesdits bouviers : 18 s. 6 d.

Pour l'achat et le transport à Cusy de 5 quintaux de chanvre livrés au château dudit lieu et à maître Gilles : 46 s. 1 d.

Pour l'achat et le transport de 700 carreaux à Cusy pour la même armée : 21 s.

Pour les dépenses de 12 clients installés qui restaient à Cusy quand le château fut pris, rentrés depuis en Maurienne : 6 s.

Pour les dépenses de 30 clients conduisant 12 sommées de vin et 24 vaissels de froment du blé du seigneur à Cusy le mercredi après la fête de la bienheureuse Catherine où ils furent transmis à maître Pierre de Montbéliard : 30 s.

Pour le louage de 20 bêtes transportant ledit vin et blé : 15 s.

Pour l'achat et la remise de ces 10 sommées de vin contenant 12 setiers et demi à maître Pierre de Montbéliard, chaque setier étant payé 5 s. f., selon reçus qu'il produit : 62 s. 6 d.

Pour l'achat et la remise de 20 autres vaissels de farine de froment à la mesure de Chambéry, chaque vaissel étant payé 4 s. 6 d., audit maître Pierre pour la garnison du château de Cusy selon reçus qu'il produit, datés du mardi après la fête du bienheureux Martin de l'an 87 : 4 lb. 10 s. ob. f.

Pour l'achat de 4 sommées de vin contenant 13 setiers et demi à Pierre Bonard, et on a payé 6 s. f. par setier) : 4 lb. 12 d.

Le même a payé au même maître selon reçus dudit maître en deniers : 100 s.

Pour le louage de bêtes transportant ledit vin et blé jusqu'à la châtellenie et en dépenses des clients qui les mènent : 22 s. 2 d.

Pour l'achat de 46 vaissels de froment à la mesure de Chambéry et 37 setiers de vin, et on a donné respectivement 4 s. 6 d. f. le vaissel et 6 s. le setier, à Pierre Bonard et transmis audit maître Pierre pour la défense dudit château selon reçus qu'il produit, datés du vendredi après la nativité du Seigneur de l'an 87 : 21 lb. 9 s.

En toile pour faire des sacs afin de transporter ledit blé : 11 s. 6 d.

Le même a payé à maître Pierre pour les ferrailles du moulin de Cusy selon reçus dudit maître : 16 s. 7 d.

Pour le louage de bêtes pour transporter ledit blé et vin et les ferrailles : 50 s.

Pour les gages de 23 hommes armés et 4 chiens de la vallée de Miolans conduisant ledit blé et vin à Cusy 3 jours durant à partir du mardi après la fête du bienheureux Michel : 7 lb. 18 s. 4 d. ob.

Le même a payé à Guigue de Saint-Germain en pain pour l'hôtel du seigneur comte en campagne à Cusy et pour l'achat de 6 sacs, pour porter ledit pain, selon reçus qu'il produit : 38 s. 2 d.

Le même a payé à Pierre Trabichas des gages qui lui sont dûs et à Jean Composta pour la défense du château de Cusy : 75 s.

Pour les gages de 6 hommes armés que ledit bailli a amenés avec lui à Montfalcon pendant 2 jours : 22 s. 6 d.

Pour les gages de 15 hommes armés que le même bailli a amenés avec lui à Hauteville pour recevoir l'hommage des nobles dudit lieu et ce pendant 3 jours : 25 s.

Pour le louage de 3 bêtes transportant de 9000 carreaux au Bourget : 3 s. 3 d.

Pour les gages de 3 hommes armés escortant Henri de Brice et Guillem de Buen de Montmélian à Saint-Genis pendant 3 jours et pour les dépenses desdits captifs et le louage de deux roncins et les dépenses de 3 hommes armés et 10 clients escortant lesdits prisonniers jusqu'à Aiguebelle : 30 s.

#### DÉPENSES DES MOLETTES :

Pour les gages de Reviria, charpentier, envoyé aux Molettes pour réparer un engin dudit lieu pendant trois jours : 3 s.

Pour les gages de 25 clients envoyés une journée aux Molettes le samedi après la fête du bienheureux Michel parce que, disait-on, les gens du Dauphin devaient s'y rendre : 12 s.

Pour les gages de 10 clients envoyés aux Molettes où ils restèrent sept jours quand le château de Brior fut pris, à partir du lundi après la fête du bienheureux Bartolomé : 48 s.

Pour les gages de plusieurs et divers clients qu'il tint en garnison au château des Molettes en plus de celle du châtelain qu'il doit tenir en vertu de l'accord passé avec lui, de l'octave de la fête du bienheureux Michel jusqu'au dimanche avant la nativité du Seigneur et ils furent cinq, quinze, cinq et huit, et à chacun on donne 9 d. f. par jour, en plus des vingt-cinq clients qui y stationnèrent trois jours durant, quand l'armée se rendit à Cusy, selon les états particuliers et l'attestation dudit châtelain : 19 l. 12 s.

Pour les gages de plusieurs terrassiers creusant à nouveau les fossés des Molettes en plusieurs endroits et pour les gages de plusieurs charpentiers réparant les muettes, coursières et engins, comme dans l'état détaillé : 56 s. 2 d.

Pour 25 carreaux à tour et 500 carreaux de deux pieds et 100 clous de fer pour renforcer les chaffaux : 21 s. 6 d.

Pour les gages de Richard de Mosteno qui demeure en garnison au château du Haut-Vilar et de 6 arbalétriers du mardi après la fête du bienheureux Bartolomé jusqu'au mardi avant la fête du bienheureux Luc, à savoir sept semaines, chacun prenant 15 d. par jour, le dit Richard, 18 d. et de deux arbalétriers en poste huit jours de plus que les autres : 10 lb.

Le même a payé à Pierre du Haut-Vilar pour les dépenses de garnison dudit château jusqu'au jeudi après l'épiphanie du Seigneur de l'an 87, par lettres qu'il produit : 6 lb. 10 s.

Le même a payé en dépenses du seigneur Julien, amiral du royaume de Chypre, faites à Montmélian, par lettres de mandat du seigneur et celles d'attestation du seigneur Arno de Florence, qu'il produit : 58 s. f.

Le même a payé en dépenses du seigneur Boniface, archevêque de Ravenne, faites à Montmélian, par lettres de mandat du seigneur et celles d'attestation des familiers dudit seigneur archevêque qu'il a rendues : 9 lb. 12 s.

En dépenses de Jacques de Hauteville qu'il tint captif à Montmélian et celles des clients qui le gardait, il a été livré au seigneur Raimond d'Entremonts, sans dépenses de bouche, par lettres de mandat du seigneur et celles d'attestation dudit Jacques : 60 s.

En dépenses de neuf nobles de Sassenage prisonniers dans le château de Septême qu'il tint captifs dix jours et en dépenses des clients qui devaient le garder pendant ce temps : 9 s. 4 d.

Pour les gages annuels du bailli qui est entouré, d'après l'accord fait avec lui, de 6 bons clients et 3 bons garçons, prenant par an 60 lb. v. : 60 lb. f.

Le même a payé à Pierre, portier du château de Montmélian, pour sa prébende dans ledit château pour l'année qui s'achève à l'épiphanie du Seigneur de l'an 86, l'année changeant à la Noël : 60 s. f.

Le même a payé à Piere, portier du château de Montmélian, pour sa prébende dans ledit château pour l'année qui s'achève à l'épiphanie de l'an 87, l'année changeant comme plus haut : 60 s. f.

Le même a payé à Libaudo, forgeron, pour l'achat de 15000 carreaux en plus des 20 que lui a fait payer le seigneur comte par lettres de mandat et acte public de reçu qu'il produit ; sur ces 15000, 9000 ont été livrées à Girard d'Avellino et doivent être transportées au château de Brior, 4000 à Raimond de Ponte Vitreo pour la garnison d'Hauteville ; de même, pour les renforts envoyés en Viennoise, 116, et au secours de Haute-Ville, 116, par lettres d'attestation du seigneur, qu'il produit : 12 lb. 10 s.

De même en dépenses contre [.] : 25 s.

Somme des dépenses et des paiements : 249 lb. 6 s. 3 (d.) ob. f.

Et ainsi sont dus au bailli : 59 lb. 5 s. 4 d. ob. f.

Et le bailli en personne doit : 35 lb. gen.

Il faut rappeler que ledit bailli a payé à maître Pierre de Montbéliard pour la garnison du château de Cusy par lettres de ce dernier, qu'on doit déduire du froment dû, 3 setiers de froment et 4 d'avoine qu'il a donnés aux chevaux de l'archevêque ; de même, on doit déduire 6 varcines de froment qu'a récupérées le seigneur Guichard de Montaney de la ferme de l'éminage, non comptées, par lettres dudit Guichard, qu'il montre.